CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMHI TRAITEUR – Prestations événementielles

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de traiteur proposées par IMHI Traiteur dans le cadre d'événements privés, associatifs ou professionnels.

Toute confirmation de commande implique l'acceptation des présentes CGV.

Article 2 – Confirmation de la prestation

Toute prestation est considérée comme confirmée uniquement après acceptation du devis et réception de l'acompte, soit 50% du montant total TTC.

Aucune date ni prestation ne pourra être garantie avant validation de ces deux conditions.

Article 3 – Modification du nombre de convives

Le nombre définitif de convives doit être communiqué **au plus tard 7 jours calendaires avant la date de l'événement (J-7)**.

Passé ce délai :

- Aucune diminution du nombre de convives ne pourra donner lieu à une réduction du montant facturé.
- Toute personne initialement prévue sera facturée, même en cas d'absence le jour de l'événement.
- Toute augmentation du nombre de convives sera soumise à l'accord préalable d'IMHI Traiteur, selon ses capacités de production.

Article 4 – Modification des pièces et du menu

La sélection des pièces cocktail, des préparations et du menu doit être définitivement validée au plus tard à J-7.

Aucune modification, substitution ou suppression de pièces ne sera acceptée à partir de J-7, sauf accord exceptionnel écrit d'IMHI Traiteur.

Article 5 – Annulation de l'événement

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

- **Avant J-7 :** toute annulation pourra donner lieu à un remboursement, déduction faite des frais déjà engagés, justifiés et non récupérables, conformément aux conditions acceptées lors de la commande.
- **À partir de J-7 inclus :** aucune annulation sans frais ne sera acceptée. Le montant total de la prestation restera dû et aucun remboursement ne sera effectué, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Article 6 – Modifications exceptionnelles

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée par écrit à IMHI Traiteur.

IMHI Traiteur se réserve le droit de refuser toute modification susceptible de compromettre l'organisation, l'approvisionnement ou la bonne réalisation de la prestation.

Article 7 – Acceptation des conditions

La signature du devis vaut reconnaissance et acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Le client reconnaît notamment avoir pris connaissance des conditions relatives au nombre de convives, aux modifications de menu et aux annulations à partir de J-7.